

CONSEIL MUNICIPAL

MENTION DE LA CONVOCATION AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Convocation du 17 juin 2025

La convocation a été adressée individuellement de manière dématérialisée à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 26 juin 2025, à 18 heures 30.

Le Maire,
Olivier SAUZET.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26/06/2025

Nombre de Conseillers

En exercice : **19**

Présents : **13**

Votants : **17**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VERS-PONT DU GARD, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier SAUZET, Maire..

ETAIENT PRESENTS :

Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Annie DELLA-SCHIAVA, Nadia DELJARRY, Françoise RALLET, Didier BELE, Nicolas BOSC, Denise FORT, Pierre. WAROT, Michèle OZIOL, Vincenette FORNIER de SAVIGNAC-AUBERT, Laurent MILESI, Fabrice ALARCON

AVAIENT DONNE PROCURATION :

Marina, SORBIER à Myriam CALLET
Alvaro. GINER à Denise FORT
Jean-Marie SENO à Olivier SAUZET
Daniel. MOINE à Laurent MILESI

ABSENTS :

C. COPAIN
S. LABROUVE

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de Mme SORBIER en qualité de secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE 10 04 2025

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le PV de la séance du 10 04 2025

Le conseil municipal :

- Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
3 Voix contre (L. MILESI, F. ALARCON, D. MOINE)
0 Abstention

Approuve le Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2025

2. DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/05/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte des décisions suivantes :

DEPENSES

Décisions	Objet	Tiers	Montant
JUIN-2025-01	Conclusion du marché public relatif à la fourniture de vêtements de travail, EPI et chaussures de sécurité	BAURES / MJ	4 800,00 €
JUIN-2025-02	Autorisation d'ester en justice spécifique au dossier d'occupation illicite du domaine privé de la commune (Valive)	GMC	2 640,00 €
JUIN-2025-03	Location d'un coffret électrique pour vide grenier APE	A2M	150,00 €
JUIN-2025-04	Fournitures de 98 Livres Ecole primaire	JOC	420,07 €
JUIN-2025-05	Travaux de maintenance et réparation MAZDA DG-077-SAS	SMV	186,24 €
JUIN-2025-06	Edition bulletin municipal ETE 2025	VACH	2 751,60 €
JUIN-2025-07	Réparation de la sonnette de la cantine du groupe scolaire	A2M	221,18 €
JUIN-2025-08	Réparation de l'éclairage arrêt de bus au jardin de l'aqueduc	A2M	80,00 €
JUIN-2025-09	Réparation de la sonnette au groupe scolaire	A2M	66,00 €
JUIN-2025-10	Remplacement de 15 projecteurs fournis par la commune (économie d'énergie)	SPIE	1 170,00 €
JUIN-2025-11	Fournitures administratives	LACO	105,46 €
JUIN-2025-12	Réparation urinoir WC public	FIC	142,60 €
JUIN-2025-13	Marquage sol des rues du village	ESR	2 112,00 €
JUIN-2025-14	Panneaux des rues et numéros plaques habitations	ESR	438,00 €
JUIN-2025-15	Fourniture et pose d'un jeu d'enfant dans la cour du groupe scolaire	TECH	4 320,00 €
JUIN-2025-16	Installation fibre maison de la pierre	PROXITE	1 268,40 €
JUIN-2025-17	Fournitures administratives	LACO	111,46 €
JUIN-2025-18	Travaux marquage et signalétique sur toute la commune (voirie)	ESR	10 261,20 €
JUIN-2025-19	Dépannage table vitrocéramique dans la cantine du groupe scolaire	PERT	475,01 €
JUIN-2025-20	Débroussaillage dans le cadre des OLD dans différentes zones du village	YANN	6 000,00 €
JUIN-2025-21	Aménagement mobilier de la nouvelle bibliothèque	MOBIDE	41 032,35 €
JUIN-2025-22	Aménagement mobilier ancienne école	BESTCO	48 000,00 €
JUIN-2025-23	Fournitures tennis et tables bois	WEL	138,00 €
JUIN-2025-24	Fournitures pour débroussailleuse	GARCIA	351,00 €
JUIN-2025-25	Enrobé pour réfection voirie	CAPE	197,40 €
JUIN-2025-26	Travaux élagage chemin des Carbonnières	GIAI-GIAN	400,00 €
JUIN-2025-27	Changement de 2 pneus sur véhicule mairie	SMV	188,13 €
JUIN-2025-28	Cérémonie des déportés du 27 avril 2025	RONDPO	40,00 €
JUIN-2025-29	Gerbe cérémonie du 08 mai 2025	NICOLAS	90,00 €
JUIN-2025-30	Réparation éclairage toilettes au groupe scolaire	A2M	224,26 €
JUIN-2025-31	Renforcement et mise en sécurité façade appartement la poste	TON	23 549,52 €
JUIN-2025-32	Mise en sécurité de la voirie communale	DAUMA	34 560,00 €
JUIN-2025-33	Installation d'un clapet anti retour sur le réseau d'eau du stade	MOUG FA	258,00 €
JUIN-2025-34	Fabrication d'une rampe d'accès en aluminium aux anciennes écoles	GIRARD	576,00 €
JUIN-2025-35	Signalétique anciennes écoles	VACH	6 529,20 €
JUIN-2025-36	Déménagement anciennes écoles	FRAS	5 880,00 €

Décisions	Objet	Tiers	Montant
JUIN-2025-37	Fournitures d'entretien	IGU	181,54 €
JUIN-2025-38	Suspensions florales pour tournoi tennis	PONT ROM	45,00 €
JUIN-2025-39	Achat de 2 téléviseurs 100 pouce LED pour les anciennes écoles	PULSAT	4 168,98 €
JUIN-2025-40	Fourniture et pose coffret SEIFEL avec prises dans la cour des anciennes écoles	SPIE	3 960,00 €
JUIN-2025-41	Préparation d'un trou dans un mur de pierre pour un coffre électrique aux anciennes écoles	MOUG FA	524,40 €
JUIN-2025-42	Peinture cage escalier immeuble de la poste	STE	3 587,50 €
JUIN-2025-43	Traitement biologique platanes pour 3 passages	APEX	1 836,00 €
JUIN-2025-44	Prestation calèche pour la visite du village fleuri	CHEMIN	504,00 €
JUIN-2025-45	Contrat de maintenance 20h par an informatique	SITRUST	2 163,84 €
JUIN-2025-46	Contrat d'infogérance mensuel mairie informatique	SITRUST	420,00 €
JUIN-2025-47	Intervention archiviste du centre de gestion pour tri et élimination des archives	CDG	360,00 €
JUIN-2025-48	Fourniture Maison De la Pierre et atelier	WEL	128,00 €
JUIN-2025-49	Nettoyage église pour visite Monseigneur évêque	AKA	220,00 €
JUIN-2025-50	Location machine à mousse et prestation DJ pour la fête votive	ANIMASUDI	800,00 €
JUIN-2025-51	Remplacement luminaire par des LED église	A2M	2 109,70 €
JUIN-2025-52	Remplacement luminaire par des LED église travaux supplémentaires	A2M	303,20 €
JUIN-2025-53	Réparation broyeur communal	SMV	321,60 €
JUIN-2025-54	Achat de mugs à l'effigie de la commune	COMLE	254,40 €
JUIN-2025-55	Achat sacs à chien	ADE	618,00 €
JUIN-2025-56	Collecte ordures ménagères fête votive	SICTOMU	422,14 €
JUIN-2025-57	Installation de coffret Enedis cours aux anciennes écoles	MOUG FA	882,00 €
JUIN-2025-58	Location WC autonome pour la fête votive	SEBACH	1 186,89 €
JUIN-2025-59	Réfection du monument aux morts	VPPIER	6 540,00 €
JUIN-2025-60	Reprise des marches du hall aux anciennes écoles	VPPIER	3 420,00 €
JUIN-2025-61	Cadeau jumelage suisse	COUT	70,00 €
JUIN-2025-62	Location tente 3x 3 pour la manifestation au boulodrome	SUDCHAP	108,00 €
JUIN-2025-63	Fournitures pour débroussailluse	GARCIA	145,00 €
JUIN-2025-64	Support mobile pour un téléviseur aux anciennes écoles	ENER	548,40 €
JUIN-2025-65	Achat bureau droit avec accessoires chemin de câbles aux anciennes écoles	BESTCO	397,80 €
JUIN-2025-66	Secouristes fête votive	AMTS	1 640,00 €
JUIN-2025-67	Intervention pour programmation horloges éclairage fête votive	SPIE	449,47 €
JUIN-2025-68	Vêtement de travail Policier municipal	MJSEC	66,00 €
JUIN-2025-69	Remplacement de l'interrupteur de la cantine au groupe scolaire	PERT	280,92 €
JUIN-2025-70	Entretien de 8 platanes (place de la fontaine) + 2 platanes (place du marché) avec broyage sur place et évacuation	GIAI-GIAN	2 900,00 €
JUIN-2025-71	Transport photocopieur aux anciennes écoles	C'PRO	270,00 €
JUIN-2025-72	Achat écusson et drapeau tricolore aux anciennes écoles	SEDI	226,49 €
JUIN-2025-73	Location armoire électrique fête votive	TRUCK	450,00 €
JUIN-2025-74	Forfait location matériel + technicien polyvalent fête des écoles	TRUCK	1 400,00 €
JUIN-2025-75	Location armoire électrique pour fête des écoles	TRUCK	650,00 €
JUIN-2025-76	Montage scène des écoles pour fête des écoles	TRUCK	400,00 €

Date de réception	N° parcelle	Adresse parcelle	Nom propriétaire	Avis rendus
19/03/2025	B-2892	10 Rue des Jardins de l'Aqueduc	GRIGNON Jean-Paul MOREAU Annie	Non préemption
01/04/2025	A2226-A2227-A2228-A2230-A2233-A2231-A2234	2 Impasse de Valsonnaire	PELRAS Consorts	Non préemption
10/04/2025	A-2588	Le Roc Plan	SCI-ROCH'LIB GAZIELLO	Non préemption
17/04/2025	B-1734-B-2321	37 Impasse du Vieux Chêne	LEVÔLEGER Dorothea	Non préemption
05/05/2025	A-1855	537 Chemin de Valsonnaire	DEJEAN Lisianne	Non préemption
14/05/2025	B-669-B-671	6 Rue du Marché	COSTE Chantal	Non préemption
14/05/2025	B-740	6 Place du Presbytère	COUPRIE Corentin	Non préemption
16/05/2025	B-2691-B-2695-B-2701	255 Chemin du Clos des Touillers	Consorts WINTHER	Non préemption
20/05/2025	B-631	Route de Castillon	ENDERLE Axelle	Non préemption

Le Conseil municipal,

Vu les décisions prises

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

- Prend acte des décisions prises

3. DM BUDGET PRINCIPAL

Il convient de réajuster le budget afin de mettre en cohérence les crédits ouverts avec les écritures passées et futures au cours de l'exercice budgétaire.

FONCTIONNEMENT

Nous prévoyons une diminution des charges à caractères général de 36 000 €, une augmentation des charges de personnel de 17 000 € compensé en partie par 10 000 € de recettes dans le cadre du remboursement de rémunération du personnel. Une augmentation de 174 358 € par un virement à la section d'investissement pour permettre de réaliser les investissements prévus en 2025.

Nous prévoyons également une augmentation des recettes de fiscalité à hauteur de 10 000 € et des dotations à hauteur de 13 279 €

INVESTISSEMENT

Une augmentation des dépenses d'investissements à hauteur de 82 000 € en prévision des dépenses du programme de voirie 2025 et l'enfouissement des réseaux.

Le budget s'équilibre :

En fonctionnement à hauteur de 3 405 467,32 € avec une réserve de 753 795, 69 €

En investissement , à hauteur de 2 243 653,35 €

Il est proposé au conseil municipal de prendre la décision modificative dans les conditions suivantes :

Compte	Libellé	BUDGET GENERAL 2025	DM1	BUDGET GENERAL 2025
	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	3 373 088,32	32 379,00	3 405 467,32
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	607 611,00	-36 000,00	571 611,00
60612	Energie - Electricité	70 000,00	15 000,00	85 000,00
60622	Carburants	6 000,00	-1 000,00	5 000,00
60623	Alimentation	5 000,00	1 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	-2 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 000,00	-1 000,00	9 000,00
60636	Vêtements de travail	3 000,00	2 000,00	5 000,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	-1 000,00	3 000,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	-1 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	70 000,00	10 000,00	80 000,00
61358	Autres	1 000,00	-1 000,00	0,00
61521	Terrains	8 000,00	-3 000,00	5 000,00
615221	Bâtiments publics	15 000,00	-5 000,00	10 000,00
615228	Autres Bâtiments	6 000,00	-2 000,00	4 000,00
615231	Voiries	35 000,00	-32 000,00	3 000,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	-2 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	80 000,00	-10 000,00	70 000,00
6161	Multirisques	25 000,00	1 000,00	26 000,00
62268	Autres honoraires conseils	2 000,00	1 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	-3 000,00	10 000,00
6237	Publications	7 000,00	-2 000,00	5 000,00
6241	Transport de biens	2 000,00	4 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	11 000,00	-2 000,00	9 000,00
6282	Frais de gardiennage (église, forêt et bois communaux...)	5 000,00	-1 000,00	4 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	12 000,00	-1 000,00	11 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	804 000,00	17 000,00	821 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	100 000,00	20 000,00	120 000,00
6454	Cotisations aux assedic	6 000,00	-1 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 000,00	-1 000,00	2 000,00
6478	autres charges sociales diverses	5 000,00	-1 000,00	4 000,00
23	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	673 049,28	174 358,00	847 407,28
23	Virement a la section d'investissement	673 049,28	174 358,00	847 407,28
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 078 774,69	-122 979,00	955 795,69
65311	Indemnités de fonctions	75 000,00	-1 000,00	74 000,00
65313	Cotisations de retraite	9 000,00	-1 000,00	8 000,00
65568	Autres contributions	15 000,00	-4 000,00	11 000,00
65748	Autres personnes de droit privé	25 000,00	-1 000,00	24 000,00
65888	Autres	869 774,69	-115 979,00	753 795,69
R	RECETTE	3 373 088,32	32 379,00	3 405 467,32
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00	10 000,00	40 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	30 000,00	10 000,00	40 000,00
70848	Aux autres organismes	14 220,00	-14 220,00	0,00
70878	Par des tiers		14 220,00	14 220,00
73	IMPOTS ET TAXES	305 999,00	-1 000,00	304 999,00
73223	Fonds départemental des DTMO pour les communes de moins de 5000 h	60 999,00	-1 000,00	59 999,00
731	FISCALITES LOCALES	856 529,00	10 000,00	866 529,00
7318	Autres		10 000,00	10 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	307 754,00	13 379,00	321 133,00
744	FCTVA	0,00	4 680,00	4 680,00
74718	autres	2 754,00	3 246,00	6 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	3 473,00	3 473,00
74888	Autres attributions et participations	3 000,00	2 000,00	5 000,00

	INVESTISSEMENT			
D	DEPENSE	2 161 653,35	82 000,00	2 243 653,35
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	96 000,00	-5 000,00	91 000,00
202	Frais liés à la réalisation des documents Urbanisme et Num. Cadastre	40 000,00	5 000,00	45 000,00
2031	Frais d'études	50 000,00	-10 000,00	40 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	65 000,00	-4 000,00	61 000,00
204181	Biens mobiliers, matériel et études	65 000,00	-4 000,00	61 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 648 000,00	93 000,00	1 741 000,00
2111	Terrain nus	4 000,00	-4 000,00	0,00
2116	Cimetières		4 000,00	4 000,00
2118	Autres terrains	15 000,00	5 000,00	20 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	20 000,00	5 000,00	25 000,00
2131203	Batiments scolaires honoraires autres	10 000,00	-2 000,00	8 000,00
2131207	Batiments scolaires équipements techniques		5 000,00	5 000,00
2131208	Batiments scolaires aménagements extérieurs	5 000,00	3 000,00	8 000,00
2131212	Anciennes Ecoles honoraires MO	60 000,00	-15 000,00	45 000,00
2131216	Ancienne Ecole Aménagement Interieur	235 000,00	10 000,00	245 000,00
2131217	Ancienne école équipements techniques	310 000,00	10 000,00	320 000,00
2138	Autres constructions	20 000,00	20 000,00	40 000,00
2151	Réseaux de voirie	250 000,00	-250 000,00	0,00
215101	Réseaux de voirie -Autres	0,00	285 000,00	285 000,00
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00	1 000,00	1 000,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00	3 000,00	5 000,00
2181	Installation et aménagement agencement divers	5 000,00	15 000,00	20 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		1 000,00	1 000,00
2185	Matériels de téléphonie		1 000,00	1 000,00
2188	Autres	5 000,00	-4 000,00	1 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	35 000,00	-2 000,00	33 000,00
2316	Restauration de biens historiques et culturels	35 000,00	-2 000,00	33 000,00
R	RECETTE	2 066 295,35	177 358,00	2 243 653,35
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	673 049,28	174 358,00	847 407,28
21	Virement de la section de fonctionnement	673 049,28	174 358,00	847 407,28
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	289 000,00	3 000,00	292 000,00
10222	F.C.T.V.A.	260 000,00	3 000,00	263 000,00

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le projet de décision modificative
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
et 3 Voix contre (L. MILESI, F. ALARCON, D.
MOINE)

- Décide de prendre la décision modificative dans les conditions proposées par monsieur le Maire

4. DM BUDGET ASSAINISSEMENT

Il convient de réajuster le budget afin de mettre en cohérence les crédits ouverts avec les écritures passées et futures au cours de l'exercice budgétaire.

Il s'agit uniquement en fonctionnement d'un transfert d'un montant de charge à caractère général en provision pour risque suite à notre désaccord sur le montant des frais de gestion 2025 avec le SIE de Remoulins

Le budget s'équilibre :

En fonctionnement à hauteur de 360 112,30 € avec une réserve de 61 137 €

En investissement à hauteur de 71 711,44 €

Il est proposé au conseil municipal de prendre la décision modificative dans les conditions suivantes :

Compte	Libellé	BUDGET 2025	DM1	BUDGET 2025
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE	360 112,30	0,00	360 112,30
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	181 000,00	-22 000,00	159 000,00
604	Achat d'études, prest. de services, équipements et travaux	0,00		0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	20 000,00	-2 000,00	18 000,00
61523	Réseaux	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	40 000,00	0,00	40 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
627	service bancaire et assimilés	1 000,00	0,00	1 000,00
62871	a la collectivité de rattachement	120 000,00	-20 000,00	100 000,00
6288	Autres services extérieurs		0,00	0,00
23	VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
23	Virement a la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
42	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 233,72	0,00	50 233,72
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	50 233,72	0,00	50 233,72
66	CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00
6688	Autres			0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	96 249,35	3 887,88	100 137,23
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	22 000,00	1 000,00	23 000,00
6743	Remboursement relatif aux intérêts de la dette	16 000,00	0,00	16 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	58 249,35	2 887,88	61 137,23
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS, AUX PROVISIONS	32 629,23	18 112,12	50 741,35
6865	Dotations aux provisions pour risques et charges financiers	32 629,23	18 112,12	50 741,35

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le projet de décision modificative
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
et 3 Voix Contre (L. MILESI, F. ALARCON, D. MOINE)

- Décide de prendre la décision modificative dans les conditions proposées par monsieur le Maire

5. TIRAGE AU SORT JURY D'ASSISE

Conformément au Code de la procédure pénale,

- Conformément à l'arrêté préfectoral du 19 avril 2022 fixant à un le nombre de Jurés pour la Commune de Vers-Pont du Gard pour l'année 2023,
- Considérant qu'il doit être tiré au sort 3 fois le nombre de jurés fixé
- Par tirage au sort sur la liste électorale de la Commune de Vers-Pont-du-Gard effectué le 26 juin 2024

A désigné les électeurs suivants pour composer la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assises pour 2026

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à

A l'Unanimité

- Prend acte du tirage au sort des personnes

6. CONVENTION BUS DE LA MER CCPG 2025

Monsieur le Maire expose :

Le dispositif du bus de la mer est reconduit pour l'été 2025.

Il s'agit de signer la convention de participation. Les dispositions n'ont pas changé depuis l'année passée. 1€ à la charge de la commune par transport

Il est proposé au conseil municipal

- D'accepte les termes de la convention
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Vu le projet de convention
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

A l'Unanimité

- Accepte les termes de la convention
- Autorise monsieur le Maire à signer la convention

7. CONVENTION RISCRISES DANS LE CADRE DE LA GESTION DU PCS

Monsieur le Maire expose : La commune a mis à jour son Plan Communal de Sauvegarde.

Cependant, des mises à jour sont récurrentes

Afin d'être dans la capacité de réagir rapidement, et sur les conseils des services de l'Etat, il est recommandé de conventionner avec une société afin qu'elle mette à jour le PCS communal en fonction des nouveaux plans ;

Il est proposé au conseil municipal

- De conventionner avec une telle société
- De choisir la société RISCRISES qui s'est chargée de mettre à jour notre PCS
- D'accepter les termes de leur accord cadre
- D'autoriser monsieur le Maire à signer cet accord-cadre

Le conseil municipal :

- Cu le CGCT
- Vu le projet d'accord cadre
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

DECIDE

- De conventionner avec une telle société
- De choisir la société RISCRISES qui s'est chargée de mettre à jour notre PCS
- D'accepter les termes de leur accord cadre
- D'autoriser monsieur le Maire à signer cet accord-cadre

8. MISE A DISPOSITION SALLE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE

Monsieur le Maire expose :

L'article L. 2144-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit en effet que : « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

Aux termes de l'article L. 52-8 du code électoral : « Les personnes morales, à l'exception des partis ou groupements politiques, ne peuvent participer au financement de la campagne électorale d'un candidat, ni en lui consentant des dons sous quelque forme que ce soit, ni en lui fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués ».

Considérant que l'utilisation d'une salle communale ou intercommunale ne constitue un don prohibé au sens du code électoral, le maire doit veiller au respect de l'égalité de traitement de tous les candidats, sans aucune distinction.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal

- Que la commune mette à disposition une salle communale à tout candidat en faisant la demande écrite et ce, selon leur disponibilité, le fonctionnement des services et le nombre de candidats potentiels

- Que cette mise à disposition soit faite à titre gratuit pour tous les candidats
- Que cette mise à disposition se fera par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gratuit

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT
- Ouï monsieur le Maire,
-

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

DECIDE

- Que la commune mette à disposition une salle communale à tout candidat en faisant la demande écrite et ce, selon leur disponibilité, le fonctionnement des services et le nombre de candidats potentiels
- Que cette mise à disposition soit faite à titre gratuit pour tous les candidats
- Que cette mise à disposition se fera par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gratuit

9. . ADHESION A L'ASSOCIATION DE CREATION D'UN PARC NATUREL REGIONAL (PNR)

Vu la délibération du 11 mai 2023 portant sur l'adhésion à l'association de préfiguration d'un Parc naturel régional (PNR) autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard, à l'approbation des Statuts ainsi qu'à la désignation des représentants à l'Assemblée générale

Vu les propositions de nouveaux statuts dont les modifications majeures sont les suivantes :

- Le nom de l'association : association pour la création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises ;
- Un objectif supplémentaire à l'association visant à faire adhérer le Conseil régional et le conseil départemental ;
- Les membres de l'association sont les communes du périmètre concerné et les chambres consulaires
- Une cotisation unique de 100 €/an

Il est proposé au conseil municipal

- D'APPROUVER les statuts de l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises, joints en annexes.
- DE DECIDER d'adhérer à l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises.
- DE DESIGNER pour siéger à l'Assemblée générale de ladite association : Olivier SAUZET
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le projet de de statuts
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

13 Voix Pour

4 Abstentions (L. MILESI, F. ALARCON, D. MOINE, A. GINER)

0 Abstention

DECIDE

- D'APPROUVER les statuts de l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises, joints en annexes.
- DE DECIDER d'adhérer à l'Association de création d'un Parc Naturel Régional des Garrigues gardoises.
- DE DESIGNER pour siéger à l'Assemblée générale de ladite association : Olivier SAUZET
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

10. CHANGEMENT DE LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose le nouveau bâtiment qui accueillera la mairie a été conçu pour pouvoir être le nouveau lieu des séances ordinaires du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal

- De décider que les séances du conseil municipal se tiendront dans la salle dédiée du nouveau bâtiment situé 18 rue des écoles.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

DECIDE

- Que les séances du conseil municipal se tiendront dans la salle dédiée du nouveau bâtiment situé 18 rue des écoles.
- Que ce changement prendra effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération

11. VENTE BUNGALOWS ANCIEN GROUPE SCOLAIRE

La commune avait acheté des bungalows pour le groupe scolaire (voir annexe jointe à la délibération). Avec la construction du nouveau groupe scolaire, elle n'a plus l'utilité de les avoir.

A cela il faut ajouter l'usure de ces biens et leur nécessaire transformation pour une éventuelle réutilisation. Surtout, le coût du déplacement est relativement important, de l'ordre de 4 000 €.

Monsieur le Maire a trouvé un acquéreur. Il s'agit d'une entreprise qui travaille pour la commune. Sa proposition est de 5000 € et il se charge d'enlever l'ensemble des bungalows.

Il est proposé au conseil municipal

- D'accepter la proposition de 5 000 €
- D'échelonner le paiement sur 3 ans

Le conseil municipal :

- Vu la proposition de l'acquéreur,
- Vu le projet de convention
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour

3 Voix contre (L. MILESI, F. ALARCON, D. MOINE)

0 Abstention

DECIDE

- D'accepter la proposition de l'acquéreur en terme de prix
- D'accepter de vendre l'ensemble de bungalows par paiement échelonné
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention

12. TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2025-2026

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dépenses pour le périscolaire (cantine et garderie) augmenteront à la rentrée prochaine du fait que le prestataire Terres de cuisines va augmenter ses tarifs. La dernière modification des tarifs de la cantine date du 28 septembre 2023, depuis notre fournisseur a augmenté le prix unitaire de 40 centimes

Monsieur le Maire ne souhaite pas que cette augmentation soit supportée par les familles

Il souhaite que cette augmentation des dépenses du périscolaire soit prise en charge par la commune et que les tarifs 2025-2026 restent inchangés.

Il est donc proposé au conseil municipal

- De décider de maintenir les tarifs du périscolaire 2025-2026 au même montant que ceux de 2024-2025

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

A l'Unanimité

- Décide de maintenir les tarifs du périscolaire 2025-2026 au même montant que ceux de 2024-2025

13. RECONDUCTION ET TARIF DU DISPOSITIF D'ETUDES DIRIGEES 2025-2026
--

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 26 septembre 2024 le conseil municipal avait décidé la mise en place des études dirigées. Ce service voulu par les parents a très bien fonctionné.

Pour information,

Fréquentation :

De janvier à Mars il y avait 17 enfants inscrit à l'étude dirigée

De Avril à Juin il y avait 15 enfants d'inscrit à l'étude dirigée

Coût

Le coût du service est en moyenne de 250 € par mois environs, en intégrant la rémunération chargée du personnel et les coûts des fluides et 10 € par trimestre pour les parents et par enfants

Il est proposé au conseil municipal

- De maintenir ce service pour la rentrée 2025-2026 dans les mêmes conditions que celles existantes
- De maintenir les tarifs

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

DECIDE

- De maintenir ce service pour la rentrée 2025-2026 dans les mêmes conditions que celles existantes
- De maintenir les tarifs

14. MODIFICATION DU REGLEMENT CANTINE ET GARDERIE PERISCOLAIRE

Monsieur maire expose les changements voulus concernant le règlement de la cantine et de la garderie, notamment sur la présence d'enfants à ces services alors qu'ils ne sont pas présents à l'école

Monsieur le maire propose ainsi les modifications suivante (en gras) :

P.4 : Annulation des repas :

Toute demande d'annulation doit être effectuée au minimum 72 heures à l'avance avant 09h00 le matin par téléphone au 04 66 22 91 94 ou 06 89 76 82 91.

☐ *Tout repas non annulé avant 09h00 est dû. Une pénalité de 9 € sera appliquée sur le prix du repas, quel que soit le quotient familial.*

☐ ***Tout enfant non présent le matin ne peut être admis en cantine pour le repas de midi.***

P.8. Personnes habilitées :

En cas d'absence du représentant légal, les personnes habilitées à déposer ou à récupérer l'enfant sont mentionnées dans le dossier d'inscription et de la fiche d'urgence.

Absence de l'enfant : Tout enfant absent de l'école, ne peut être admis à la garderie.

p.3 et 6

La garderie périscolaire est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire.

La municipalité se réserve le droit de fermer ce service pour des raisons internes.

Les parents seront alors avertis.

Il est proposé au conseil municipal

- De modifier le règlement selon les propositions de monsieur le Maire.

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le projet de modification du règlement
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour

3 Voix contre (L. MILESI, F. ALARCON, D. MOINE)

0 Abstention

Décide de modifier le règlement selon les propositions de monsieur le Maire

15. SUVENTION ASSOCIATION CHASSE EQUIPE A
--

Monsieur le Maire expose

Afin d'améliorer la sécurité lors de battues aux sangliers, la société de chasse Equipe A souhaite acquérir deux miradors

L'association sollicite une aide de la commune à hauteur de 200 €

Il est proposé au conseil municipal

- D'accepter d'allouer une subvention extraordinaire de 200 € à la société de chasse équipe A

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu la demande de subvention,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

0 L'Unanimité

- **Décide** d'allouer une subvention extraordinaire de 200 € à la société de chasse équipe A

16. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION – SURVEILLANCE EQUESTRE BERGES DU GARDON
--

Monsieur le Maire expose : Comme l'année précédente, il s'agit d'une convention multi-parties pour la surveillance équestre des berges du Gardon.

Pendant la période estivale, certaines communes voient leur fréquentation touristique accroître. Dans ce cadre, la mise en place d'un service de surveillance des berges du Gardon en brigade équestre avec la Gendarmerie Nationale sur le territoire de plusieurs communes, pendant une période déterminée, est envisagée.

La répartition fonction des besoins établis est la suivante

Collias ; Vers-Pont-du-Gard, pour 8 jours ; et Remoulins pour 6 jours.

A titre informatif, le montant du contrat de location des chevaux pour les dates indiquées à l'article « Durée » est de 1 960.00 € TTC soit 70.00 € TTC / jour et par équidé.

Pour ces 14 jours, et en fonction de besoins établies, cela représente ainsi un montant initial par Commune de :

- Communes de Collias, Vers Pont du Gard : 1 120.00 € TTC, partagés à 50%.
- Commune de Remoulins : 840.00 € TTC de location.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter les termes de la convention
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention

Le conseil municipal est amené à délibérer

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu le projet de convention,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

DECIDE

- D'accepter les termes de la convention
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention

17. ETUDE DE FAISABILITE VENTE ANCIENNE MAIRIE

Maire expose : Lors de sa séance du 11 avril 2024, conseil municipal avait donné pouvoir à monsieur le maire de faire les démarches nécessaires pour la vente du bâtiment de la mairie / Bibliothèque

Après réflexion et suite aux demandes exprimées par les administrés, notamment

- les personnes à revenus moyens ou modeste
- Les primo accédant
- Les jeunes qui souhaiteraient pouvoir rester résider dans le village
- Les personnes résidant dans le village et désirant se rapprocher des commerces et du centre.

Et afin d'éviter la désertification de notre centre village en période non touristique avec la création de résidences secondaires ou à caractère locatif saisonnier,

Monsieur le maire propose au conseil municipal:

De lancer une étude de faisabilité pour la création de 6 logements dans le bâtiment de l'ancienne mairie

- 4 au rez de chaussée
- 2 à l'étage

Les logements pourront ainsi être vendus ou loués séparément au fil des demandes.

Dans cette étude la municipalité réalisera la pose des compteurs d'eaux, d'électricité, la séparation physique des logements pour un montant approximatif et restant à affiner de 50 000 €..

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser monsieur le maire à finaliser cette étude afin de pouvoir faire estimer le prix de chaque logement,
- De demander des offres pour les travaux et lancer un appel à manifestation d'intérêt via l'agence immobilière en charge de la vente actuelle de la mairie et de nos supports de communication

Monsieur le maire proposera au prochain conseil municipal le résultat de cette étude de faisabilité et le choix ou non de lancer les travaux de séparation de chaque logement

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Ouï monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour
3 Voix contre (L. MILESI, F. ALARCON, D. MOINE)
0 Abstention

DECIDE

- D'autoriser monsieur le maire à finaliser cette étude afin de pouvoir faire estimer le prix de chaque logement,

- De demander des offres pour les travaux et lancer un appel à manifestation d'intérêt via l'agence immobilière en charge de la vente actuelle de la mairie et de nos supports de communication

18. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SMEG

Monsieur, le Maire expose aux membres du conseil municipal que

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
 - Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG ;
 - Apporter des précisions sur les articles présents statuts ;
 - La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Il est proposé au conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n° 2025-51 en date du 20 Mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat, Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

D'ACCEPTER la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Le conseil municipal est amené à délibérer

Après en avoir délibéré, à

L'Unanimité

ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

19. VENTE PARCELLES DE LA ZONE D'ACTIVITE LIB NORD

Vu l'évaluation par deux agences immobilières différentes ([1](#) et [2](#))

Vu la proposition d'achat des locataires actuels des bâtiments situés sur la parcelle de la zone Lib Nord

Considérant le coût de remise en état des bâtiments

Considérant la garantie des futurs acquéreurs de ne créer aucune nuisance (sonore, poussière, ...)

Il est proposé au conseil municipal

- D'accepter la proposition d'achat de 130 000 € des locataires actuels pour les bâtiments situés sur la parcelle 2436. Un morceau de la parcelle situé au sud du bâtiment sur la parcelle 2439 et un morceau de la parcelle 2438 au sud du bâtiment également entre la parcelle 2439 et la voirie permettant d'accéder à la parcelle 2417 n'appartenant pas à la commune
- De dire que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur

Le conseil municipal est amené à délibérer

Le conseil municipal :

- Vu le CGCT,
- Vu la proposition,
- OUI monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à

14 Voix Pour

3 Voix contre (L. MILESI, F. ALARCON, D. MOINE)

0 Abstention

DECIDE

- D'accepter la proposition d'achat de 130 000 € frais de notaire inclus des locataires actuels pour les bâtiments situés sur la parcelle 2436. Un morceau de la parcelle situé au sud du bâtiment sur la parcelle 2439 et un morceau de la parcelle 2438 au sud du bâtiment également entre la parcelle 2439 et la voirie permettant d'accéder à la parcelle 2417 n'appartenant pas à la commune
- De dire que les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur

QUESTION S DIVERSES

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

1. Remerciements de la CCPG auxquels la commune s'associe pour le don de monsieur Lipinski directeur de Décathlon et résident Versois dans le cadre du challenge mobil pass
2. La mise à jour des archives et son inventaire ont été finalisé par le centre de gestion et les employés communaux
3. Publication de l'arrêté municipal prescrivant la modification « 1 » du plan local d'urbanisme
4. Inauguration de la rénovation et de la transformation de l'ancienne école en mairie, bibliothèque municipale, agence postale et maison des associations le 3 juillet à 11h00



*Monsieur le Maire Olivier SAUZET
et son conseil municipal,
vous convient à l'inauguration
de la Mairie, Agence postale et Espace culturel
le jeudi 3 juillet 2025 à 11 h 00.
La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.*



*Réponse souhaitée au plus tard le lundi 15 juin 2025 par mail à l'adresse : accueil@vers-pontdugard.fr.
ou par téléphone au : 04 66 22 80 55.*

5. Journée portes ouvertes aux administrés le samedi 5 juillet de 9h à 12h00



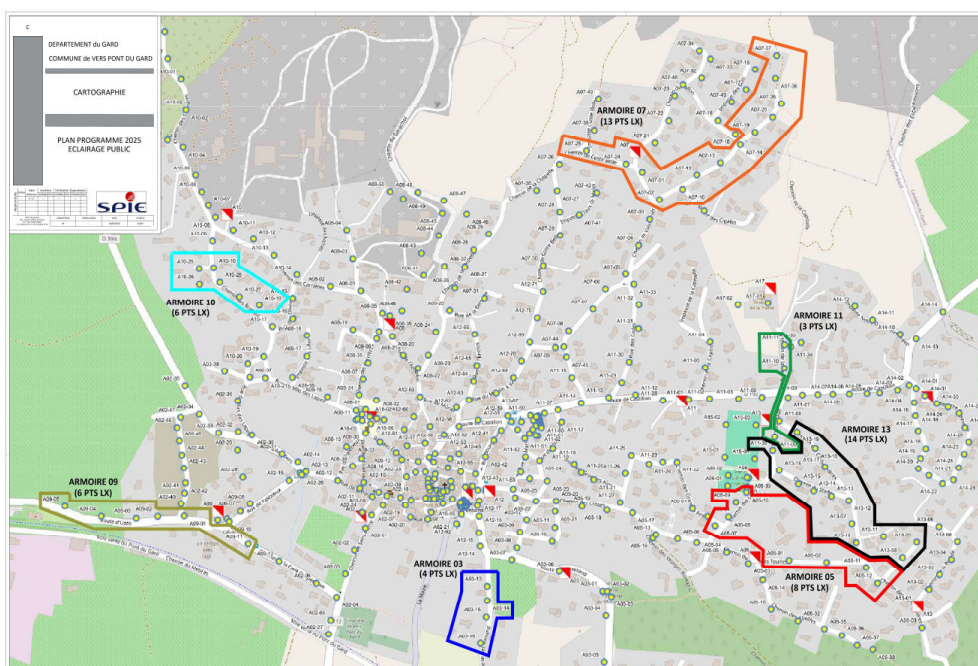
MATINÉE PORTES OUVERTES



*Monsieur le Maire Olivier SAUZET et son conseil municipal,
ont le plaisir de vous inviter à une matinée portes ouvertes pour découvrir
la Mairie, l'Agence postale et l'Espace culturel*

le samedi 5 juillet 2025 de 9h00 à 12h00

6. La pose des ombrières à côté du boulodrome devrait être terminée pour la fête votive
7. La toiture de l'ancienne école devrait être équipée de panneaux photovoltaïques.
8. La mise aux normes de la piste DFCI Y42 est en cours
9. La rénovation estivale de la pelouse du stade se termine
10. La mise en sécurité de la voirie communale par pose d'emplois partiels est en fin de réalisation
11. Le bulletin municipal devrait paraître fin juillet
12. Le montant de la trésorerie communale est au 23 juin de 1 765 258 €
13. La rénovation de l'éclairage de l'église est réalisée
14. Remplacement de 15 projecteurs concernant l'éclairage public.
15. Remplacement de 54 lampes à forte consommation par de l'éclairage à led.



16. La visite du jury village fleuri pour l'obtention d'une fleur aura lieu le mercredi 16 juillet

17. Les aubades de la fête votive auront lieu dans la cour de l'ancienne école
18. L'accessibilité pour le personnel à mobilité réduite de la crèche intercommunale va être réalisée par la communauté de communes du Pont du Gard.
19. Le programme de voirie comprenant la rénovation du chemin des carrières, du parking de l'ancienne école, de la rue de l'aqueduc et du pluvial du mas de lapin devrait débuter en septembre
20. Le chemin du garrège est passé comme chaque année en sens unique pour la période estivale
21. La fête votive aura lieu du 7 aout au 10 aout la mairie est l'organisatrice officielle.

Le Maire,

La Secrétaire de séance

O. SAUZET

M. CALLET